



INCENDIE DE NOTRE-DAME LES RICHES ACHÈTENT LES INDULGENCES POUR MONTER AU PARADIS FISCAL

Très rapidement après l'extinction du feu, des milliardaires et quelques entreprises du CAC 40 ont décidé de faire preuve d'une générosité toute spontanée à coups de 100 ou 200 millions € : on peut citer les familles Pinault, Arnault, Bettencourt, Total, la Française des jeux... qui ont bien pris soin de le faire savoir.

Dès le lendemain au moins 750 millions ont été promis, de quoi rassurer M Macron, qui annonce que pour Notre-Dame, « les travaux doivent être achevés d'ici cinq ans », donc dès 2024 pour accueillir les jeux olympiques « avec toute sa splendeur » selon Mme Hidalgo, la maire de Paris.

Quelle belle unanimité pour payer cet impôt volontaire, qui oblige l'État à affecter ces ressources à la reconstruction de Notre Dame.

C'est bien plus gratifiant que de payer l'ISF qui pourrait servir à faire fonctionner les services publics et à la redistribution ! Pour la CGT il y a d'autres causes nationales ou internationales qui mériteraient une telle mobilisation !

VÉRITABLE GÉNÉROSITÉ OU OPÉRATION DE COMMUNICATION ?

Les particuliers peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt de 66 % de leur don dans la limite 20 % de leur revenu imposable... à condition d'être imposable ! Ainsi pour 100 millions de dons, 66 millions seront économisés en impôt !

Les entreprises peuvent déduire 60 % de leurs dépenses au titre du mécénat, voire 90 % si le bien acheté est classé « Trésor National », sans dépasser 50 % de l'impôt d'IS. C'est quand même mieux que d'augmenter les salaires de leurs employés, même décaissés et décaissés !

A l'inverse cela signifie que pour les citoyens non imposables, anonymes et vraiment généreux, l'État ne leur rendra pas 66% de leur don.



En réalité c'est l'État et donc vos impôts qui vont contribuer pour la plus grande partie à cette opération, en raison des déductions fiscales accordées à ces grandes familles via leur fondations, en contrepartie de ces dons.

Et comme si cela ne suffisait pas, grâce à l'imagination fiscale actuellement au pouvoir, une proposition de Loi déposée par un député LR, suggère de classer Notre-Dame en Trésor National et monter la déduction fiscale à 90 %. Cette idée lui a été soumise par Jean-Jacques Allagot, à l'origine de la loi sur le mécénat de 2003... et directeur général de la collection Pinault !

Même au sein de la majorité (LRM et LR) cette initiative ne fait pas l'unanimité !

Pour se faire pardonner de ne plus payer l'ISF, d'avoir obtenu la flat tax, la baisse de l'impôt sur les sociétés et la réforme de l'impôt sur le revenu, les riches sont-ils retournés au temps du commerce des indulgences pour être sûr de monter au paradis... fiscal ?



SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES
Case 400 - 281 rue de Paris - 93114 Noisy-le-Sec
www.financespubliques.cgt.fr | cgtpub@syndicatnationalcgtfinancespubliques.fr | 01 48 22 00 00 - 01 48 79 71 02
| [cgtpub](https://www.facebook.com/cgtpub) | [cgtpub](https://www.instagram.com/cgtpub) | [CGT Finances Publiques](https://www.youtube.com/channel/UCqjTnpub)

Très rapidement après l'extinction du feu, des milliardaires et quelques entreprises du CAC 40 ont décidé de faire preuve d'une générosité toute spontanée à coups de 100 ou 200 millions € : on peut citer les familles Pinault, Arnault, Bettencourt, Total, la Française des jeux... qui ont bien pris soin de le faire savoir.

Dès le lendemain au moins 750 millions ont été promis, de quoi rassurer M Macron, qui annonce que pour Notre-Dame, « les travaux doivent être achevés d'ici cinq ans », donc dès 2024 pour accueillir les jeux olympiques « avec toute sa splendeur » selon Mme Hidalgo, la maire de Paris.

Quelle belle unanimité pour payer cet impôt volontaire, qui oblige l'État à affecter ces ressources à la reconstruction de Notre Dame.

C'est bien plus gratifiant que de payer l'ISF qui pourrait servir à faire fonctionner les services publics et à la redistribution !

Pour la CGT il y a d'autres causes nationales ou internationales qui mériteraient une telle mobilisation !

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

VÉRITABLE GÉNÉROSITÉ OU OPÉRATION DE COMMUNICATION ?

Les particuliers peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt de 66 % de leur don dans la limite 20 % de leur revenu imposable... à condition d'être imposable ! Ainsi pour 100 millions donnés, 66 millions seront économisés en impôt !

Les entreprises peuvent déduire 60 % de leurs dépenses au titre du mécénat, voire 90 % si le bien acheté est classé « Trésor National », sans dépasser 50 % de l'impôt dû. C'est quand même mieux que d'augmenter les salaires de leurs employés, même défiscalisés et désocialisés !

A l'inverse cela signifie que pour les citoyens non imposables, anonymes et vraiment généreux, l'État ne leur rendra pas 66 % de leur don.

En réalité c'est l'État et donc vos impôts qui vont contribuer pour la plus grosse partie à cette opération, en raison des déductions fiscales accordées à ces grandes familles via leur fondations, en contrepartie de ces dons.

Et comme si cela ne suffisait pas, grâce à l'imagination fiscale actuellement au pouvoir, une proposition de Loi déposée par un député LR, suggère de classer Notre-Dame en Trésor National et monter la déduction fiscale à 90 %. Cette idée lui a été soufflée par Jean-Jacques Aillagon, à l'origine de la loi sur le mécénat de 2003... et directeur général de la collection Pinault !

Même au sein de la majorité (LREM et LR) cette initiative ne fait pas l'unanimité !

Pour se faire pardonner de ne plus payer l'ISF, d'avoir obtenu la flat tax, la baisse de l'impôt sur les sociétés et la réforme de l'exit tax, les riches sont-ils retournés au temps du commerce des indulgences pour être sûr de monter au paradis... fiscal ?

fichiers:



[Télécharger 2019_04_18_billet_d_humeur_notre_dame.pdf](#) (920.61 Ko)

Public: [Humeur\(s\)](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
